

Règlement d'adhésion du JUDO CLUB BELLEVILLOIS

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

En signant le présent bulletin d'adhésion, le père, la mère ou le tuteur légal autorise les judokas mineurs à adhérer au Judo Club Belvillois pour toutes les activités organisées par le club et à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les activités officielles, amicales ou de loisir au cours de la saison. Les responsables sont également autorisés à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

RESPONSABILITE

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'au moment où le professeur les accueille dans le DOJO

DROIT A L'IMAGE :

Le père, la mère, le tuteur légal ou le judoka majeur accepte que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de sa participation ou celle de son enfant aux manifestations soient publiées et diffusées dans la presse écrite, le site internet du club et autres supports d'information sans avoir le droit à une compensation.

REGLEMENT :

Le règlement de la cotisation peut être fractionné en 2 ou 3 mensualités. En cas de chèque sans provision, le club se réserve le droit de demander le remboursement des frais bancaires.

L'INSCRIPTION EST VALIDÉE AU 3^{ème} COURS ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SE FERA ULTERIEUREMENT.

COMPETITIONS :

Les judokas assument le coût des inscriptions aux compétitions auxquelles ils participent

PASSEPORT :

Même si le judoka n'a pas de passeport, il pense à conserver ses timbres de licences d'une année sur l'autre pour participer à certaines compétitions.

DIVERS :

En signant le présent bulletin d'adhésion, le père, la mère, le tuteur légal ou le judoka majeur reconnaît avoir :

- pris connaissance de la charte du club (sur le tableau d'affichage ou le site internet du club) et des statuts (consultables au siège de l'association),
- pris connaissance de l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance proposées ; passé la visite médicale OBLIGATOIRE autorisant le judoka à pratiquer le JUDO EN COMPETITION (ou pour les certificats valable 3 ans : remplis l'ATTESTATION QS sport après avoir répondu aux questions du document QS-SPORT cerfa_15699)
- donné son accord pour la licence à la FFJDA incluse dans le tarif, et l'inscription au JCB

RE-INSCRIPTION :

Les judokas déjà adhérents sur l'année en cours sont prioritaires pour les inscriptions de la saison suivante à condition qu'ils remplissent **un dossier avant le 31 août**.